

Le ministre Pap Ndiaye ouvre les travaux en soulignant l'importance du CSE, dont il trace brièvement l'histoire.

Après la lecture de 21 déclarations liminaires, le ministre qui ne peut rester que deux heures reprend la parole assurant qu'il ne sera ni dans la continuité de son prédécesseur ni dans la rupture. Il se déclare favorable à une revalorisation des métiers de l'éducation, tout en ajoutant que seule une partie de cette revalorisation ne sera pas conditionnée à l'exercice de missions. Il affirme son intention de dialoguer avec tous les membres de la communauté éducative, mais il estime que Parcoursup, le lycée Blanquer, le baccalauréat Blanquer, l'expérimentation de Marseille sont de bonnes réformes qui pourront éventuellement faire l'objet de retouches.

Les points à l'ordre du jour sont alors examinés.

➤ **Vœu n°1 de la CFE-CGC sur le texte 1 - demandant le retrait de l'ordre du jour des deux projets d'arrêté**

FO aurait pu approuver ce vœu n°1 s'il ne s'inscrivait pas dans la logique de la réforme du lycée, rejetée par une majorité des personnels qui la considèrent comme ni amendable ni négociable.

Pour : 10

Contre : 6

Abstention : 17

NPPV : 35 (FO)

➤ **Vœu n°2 de la CFE-CGC sur le texte 1- demandant la mise en place d'un groupe de travail regroupant les différents acteurs compétents pour proposer des solutions pérennes pour la rentrée 2023**

FO estime que de simples aménagements du programme de mathématiques ne suffiraient pas à sauver une réforme viciée dans ses principes mêmes.

Pour : 3

Contre : 2

Abstention : 18

NPPV : 44 (FO)

➤ **Vœu des Lycéens ! sur le texte 1 - approuvant la mise en place du dispositif prévu, mais souhaitant que le ministre initie une réflexion globale et participative sur la place des mathématiques et des sciences au lycée.**

FO constate que la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat pose de nombreux problèmes quant à la place des savoirs, à leur évaluation et à l'accès à l'enseignement supérieur. La question des mathématiques en est un exemple flagrant. La création d'un module facultatif en première n'apporte pas de solution de fond puisqu'elle ne remet pas en cause l'architecture d'une réforme à l'origine des difficultés rencontrées. FO vote contre ce vœu.

Pour : 4
Contre : 7 (FO)
Abstention : 54
NPPV : 4

➤ **Amendement du SE-UNSA sur le texte 1 – demandant que l’horaire du module soit porté de 1h30 à 2h**

FO considère que même avec une demi-heure supplémentaire, il ne sera pas possible de traiter de façon satisfaisante le programme de ce module.

Pour : 38
Contre : 7 (FO)
Abstention : 24
NPPV : 0

➤ **Amendement présenté en séance sur le texte 1 par le SNES-FSU - précisant dans l’arrêté que les notes obtenues dans le cadre du contrôle continu dans cet enseignement sont intégrées au calcul de la moyenne annuelle de première obtenue en enseignement scientifique avec un poids spécifique**

L’amendement est repris par l’administration

Texte 1 - Arrêté du relatif à la place des mathématiques dans les enseignements de la classe de première générale du lycée et à leur évaluation pour le baccalauréat pour l’année scolaire 2022-2023

Force Ouvrière soulève d’abord la question du calendrier. Il n’est pas raisonnable de modifier en juin l’organisation du lycée pour la rentrée suivante alors que les DHG ont été déjà réparties. Le ministère annonce que des moyens supplémentaires pourraient être attribués aux académies, FO voudrait savoir quelle sera l’enveloppe. Rien n’est encore prévu pour la rentrée 2023. Le module sera-t-il obligatoire pour tous les élèves de première ? Seulement pour ceux qui n’auront pas choisi la spécialité mathématique ? ou bien restera-t-il facultatif ? On reste encore dans le flou.

Ensuite il convient d’examiner les conséquences de la mise en place de cet enseignement spécifique. Ne risque-t-il pas de tarir à terme le recrutement de la spécialité mathématiques en première ? Permettra-t-il vraiment aux élèves de terminale de suivre avec succès l’option mathématiques complémentaires ? Enfin comme le redoutent les associations de spécialiste « l’insuffisance des connaissances mathématiques, particulièrement pour les élèves souhaitant s’orienter vers des études d’économie et de gestion, ainsi que vers les domaines des sciences du vivant et de la santé, [ne mettra-t-elle] en difficulté leur réussite dans les études supérieures ».

Le DGESCO répond que les moyens supplémentaires correspondent aux sureffectifs de professeurs de mathématiques qui seront redéployés. Le représentant de la CFTC déclare qu’en 40 ans de carrière et en 20 ans de CSE c’est la première fois qu’il entend parler de sureffectifs en mathématiques. La FCPE et la PEEP demandent pourquoi leurs enfants n’ont pas cours de mathématiques s’il y a des sureffectifs de professeurs de mathématiques. Une représentante d’un syndicat d’IA-IPR rappelle la situation catastrophique du recrutement des professeurs de mathématiques.

Pour : 8
Contre : 27 (FO)
Abstention : 33
NPPV : 0

➤ **Amendements sur le texte 2 présentés en séance par le SNES-FSU – touchant à la rédaction du programme et tendant à en assouplir les prescriptions**

Amendements repris par l'administration

➤ **Amendement du SE-UNSA sur le texte 2 – demandant à ce que les travaux hors du temps scolaire permettant de consolider les apprentissages soient de longueur raisonnable et de nature variée**

FO estime qu'un minimum de travail à la maison est nécessaire à la progression des élèves. Il paraît irréaliste de penser pouvoir reporter tous les efforts sur le temps scolaire.

Pour : 44

Contre : 4 (FO)

Abstention : 9

NPPV : 0

➤ **Amendement présenté en séance sur le texte 1 par le SNES-FSU - demandant la suppression de la phrase suivante du programme « *Cette variété des profils d'élèves requiert la mise en œuvre d'un enseignement différencié prenant en compte l'hétérogénéité de leurs aptitudes, de leurs besoins et de leurs intérêts* ».**

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 15

NPPV : 14 (FO)

➤ **Texte 2 - Arrêté fixant le programme de mathématiques intégré à l'enseignement scientifique et mathématique en classe de première générale**

FO rappelle qu'elle évite de se prononcer sur les programmes qui lui semblent relever davantage de la compétence des autorités scientifiques que de celle des organisations syndicales. Mais elle ne peut pas être insensible aux nombreuses critiques que suscite ce projet d'arrêté de la part des sociétés savantes et associations d'enseignants, chercheurs, ingénieurs et universitaires scientifiques.

Tout d'abord en raison de l'insuffisance de l'horaire imparti. Ce programme ressemble beaucoup à celui de la classe de 1re STMG, traité en trois heures, dont une (souvent) dédoublée. Faute de disposer de suffisamment de temps, les professeurs seront contraints d'opérer des choix, comme c'est déjà malheureusement trop souvent le cas pour la spécialité. Une manière sans doute d'habituer élèves et enseignants à des programmes à géométrie variable, qui n'ont de facto plus rien de nationaux.

Ensuite, ce programme contient des notions et des compétences déjà travaillées en seconde et qui seront de nouveau abordées en terminale en contradiction avec la notion de parcours d'apprentissage progressif et cohérent.

Enfin, le plus gros défaut de ce texte est sans doute de se fixer deux objectifs contradictoires : d'une part, des mathématiques pour tous avec donc des ambitions nécessairement restreintes, d'autre part une propédeutique aux mathématiques complémentaires de terminale avec des exigences plus étendues.

Le CSE se réunit dans la salle Condorcet. Qu'aurait pensé ce grand mathématicien s'il avait su à quoi on réduirait l'enseignement des mathématiques dans les lycées au XXIème siècle ?

Pour : 4

Contre : 19 (FO)

Abstention : 28

NPPV : 6